



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 25416

Numéro SIREN : 492 222 591

Nom ou dénomination : A LA FORTERESSE

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2017 sous le numéro de dépôt 04690



20171046902016

DATE DEPOT : 20/10/2017

N° DE DEPOT : 104690

N° GESTION : 2011B25416

N° SIREN : 492222591

DENOMINATION : A LA FORTERESSE

ADRESSE : 17 rue Henri Monnier 75009 Paris

MILLESIME : 2016

A LA FORTERESSE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7 500 €

104690

Siège Social : 17 Rue Henry Monnier 75009 PARIS

492.222.591 R.C.S.

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2017

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	217 283 €.
- Les produits d'exploitation s'établissent à	190 930 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	182 850 €.
- Les produits exceptionnels s'élèvent à	0 €.
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à	1476 €.

Laissant apparaître un bénéfice net de 6 438 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Achats de marchandises	15 300 €.
- Variation de stock (marchandises)	7 400 €.
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	266 €.
- Autres achats et charges externes	125 494 €.
- Impôts, taxes et versements assimilés	955 €.
- Salaires et traitements	35 891 €.

RB

- Charges sociales

9 471 €.

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

- Dotations aux amortissements sur immobilisations

2 857 €.

APPROBATION DES COMPTES **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 438 euros.

Nous vous proposons de l'affecter conformément à l'article L232-10 du code de commerce en report à nouveau soit 6 438 €.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE **DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

La Présidence



A LA FORTERESSE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7 500 €

Siège Social : 17 Rue Henry Monnier 75009 PARIS

492.222.591 R.C.S.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU01 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept,
Le 01 juillet à dix heures.

Les Associés de la Société « **A LA FORTERESSE** »
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 500 €, se sont réunis au Siège Social
sur convocation de la Gérance.

EST PRESENT:

- **Monsieur BOURDET Renaud,** 1000 parts
Propriétaire de
Mille parts sociales, ci

Soit au total Composant 100% du Capital Social.

1000 parts
=====

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur BOURDET**, Gérant.

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente,
l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2016.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social,

RB

pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, quitus au Gérant.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des gérants
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur BOURDET** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RB

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 6 438 €, décide de l'affecter conformément à l'article L232-10 du code de commerce au report à nouveau soit 6 438€.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la rémunération du Président Mr BOURDET s'élevant à 15 160 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

MR BOURDET RENAUD



A LA FORTERESSE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7 500 €

Siège Social : 17 Rue Henry Monnier 75009 PARIS

492.222.591 R.C.S.

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Monsieur BOURDET de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 6 438 €, décide de l'affecter, conformément à l'article L232-10 du code de commerce en report à nouveau soit 6 438€.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la rémunération du gérant Mr BOURDET s'élevant à 15 160 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RB

A LA FORTERESSE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7 500 €

Siège Social : 17 Rue Henry Monnier 75009 PARIS

492.222.591 R.C.S.

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2017

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Président



A LA FORTERESSE

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7 500 €

Siège Social : 17 Rue Henry Monnier 75009 PARIS

492.222.591 R.C.S.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2017

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et un bénéfice de 6 438 €, décide de conformément à l'article L232-10 du code de commerce en report à nouveau soit 6 438€.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SASU A LA FORTERESSE</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>17 RUE HENRI MONNIER 75009 PARIS</u>																				
SIREN <table border="1"><tr><td>4</td><td>9</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>1</td></tr></table>										4	9	2	2	2	2	5	9	1		
4	9	2	2	2	2	5	9	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	0	1	6		
3	1	1	2	0	1	6														
ACTIF										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	011		016															
	Immobilitisations corporelles *		028	27 912	030	23 978			3 934											
	Immobilitisations financières * (1)		040	5 918	042				5 918											
	Total I (5)		044	33 830	048	23 978			9 852											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060	27 754	062			27 754											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	27 625	070			27 625											
		Autres * (3)		072	6 162	074			6 162											
	Valeurs mobilières de placement		080	(20)	082			(20)												
	Disponibilités		084	29 654	086			29 654												
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	91 176	098			91 176													
Total général (I+II)										110	125 006	112	23 978		101 028					
PASSIF																				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120		7 500								
	Écarts de réévaluation									121										
	Réserve légale									126		750								
	Réserves réglementées *									130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)									131										
	Report à nouveau									134		51 975								
	Résultat de l'exercice									136		6 438								
	Provisions réglementées									140										
	Total I									142		66 663								
Provisions pour risques et charges									151											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									160										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166		23 064								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)									169	132	172	11 301							
	Produits constatés d'avance									174										
Total III									176		34 365									
Total général (I + II + III)										180		101 028								
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 009											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	3 125	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2017

Formulaire de l'annexe 912 n° 1017 Avis de code général des impôts		Désignation de l'entreprise		SASU A LA FORTIERESSE		Exercice clos le		31/12/2016	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		JIS	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210		210	
	Production vendue	Biens Services * dont export et livraisons intracommunautaires				211		211	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				212		212	217 283
	Production immobilisée *					213		213	(26 354)
	Subventions d'exploitations reçues					214		214	
	Autres produits					215		215	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						216		216	190 930
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					220		220	15 300
	Variation de stocks (marchandises) *					221		221	(7 400)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					222		222	266
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					223		223	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : 3 872 - mobilier : - immobilier :)				224		224	125 494
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				225	1 182	225	955
	Rémunérations du personnel *					226		226	35 891
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					227		227	9 471
	Dotations aux amortissements *					228		228	2 857
	Dotations aux provisions					229		229	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				230		230	17	
Total des charges d'exploitation (II)						231		231	182 850
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						232		232	8 080
Produits financiers (III)		233		Charges financières (V)		234		234	194
Produits exceptionnels (IV)		235		Charges exceptionnelles (VI)		236		236	443
Impôt sur les bénéfices *		237		Impôt sur les bénéfices *		238		238	1 005
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						239		239	6 438
B - RÉSULTAT FISCAL						240	6 438	240	
Remboursements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	241		Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		242		242	
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles	243		Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles		244		244	
	Provisions non déductibles *	245		Provisions non déductibles *		246		246	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	247		Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		248	1 005	248	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des epies-cis d'associés	249		Divers *, dont intérêts excédentaires des epies-cis d'associés		250	443	250	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	251		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		252		252	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	253		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		254		254	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	255		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		256		256	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	257		Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		258		258	
	Entreprises nouvelles (11. services)	259		Entreprises nouvelles (11. services)		260		260	
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. services)	261		Reprise d'entreprises en difficulté (11. services)		262		262	
	ZRD (11. services)	263		ZRD (11. services)		264		264	
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 bis CGI)	265		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 bis CGI)		266		266	
	ZFA (11. quaterdecies)	267		ZFA (11. quaterdecies)		268		268	1 185
	Crédence due au report en arrière du déficit	269		Crédence due au report en arrière du déficit		270		270	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	271		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		272		272	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						273	6 701	273	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	274		Déficit de l'exercice reporté en arrière *		275		275	
	Déficits antérieurs reportables *	276		Déficits antérieurs reportables *		277		277	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						278	6 701	278	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2017

Extension

[illegible]

Néant ☐ *

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis (A), 249 F et 249 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SASU A LA FORTERESSE										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 40 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		611		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		621		620																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		640		631		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		630		641		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		651		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		661		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		681		680																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						800																																																																																																																							
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	25 309																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	22 281																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-ESD 2017

Désignation de l'entreprise: SASU A LA FORTERESSE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :	01012016	et clos le	31122016
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	111		217 283
Production stockée	111		(26 354)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations lates en commun	115		1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		190 930
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		15 300
Variation de stocks (marchandises)	122		(7 400)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		266
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		111 284
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		14 210
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations lates en commun	148		17
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		133 677
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		57 253
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1420-AC-SD et 1420-DEF)	117		57 253
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024		/ / 160 / / /
Date de cessation	186		/ / / /
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

SAOE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOTSD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

4 9 2 2 2 2 5 9 1

Dénomination de l'entreprise

SASU A LA FORTERESSE

Adresse (voie)

17 RUE HENRI MONNIER

Code postal

75009

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOURDET Prénom(s) RENAUD
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000
 Naissance: Date N° Département Commune 4 RUE PIERRE CURIE Pays
 Adresse : N° 4 Voie RUE PIERRE CURIE
 Code Postal 95120 Commune ERMONT Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NDT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122016

SIREN

4 9 2 2 2 2 5 9 1

Dénomination de l'entreprise

SASU A LA FORTERESSE

Adresse (voie)

17 RUE HENRI MONNIER

Code postal

75009

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A LA FORTERESSE 17 RUE HENRI MONNIER 75009 PARIS	
SIRET 4 9 12 12 2 2 5 9 1 0 0 0 6 6	Mél: 0153111941
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	6 701
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FINASEC ET ASSOCIES 125 BOULEVARD BESSIERES 75017 PARIS	
Tél: 01 53 11 19 41	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 02052017
	Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: BOURDET RENAUD
	Signature: PRESIDENT
Tél:	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS, AINSI QUE DES REVENUS DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
1			2		3		4		5	
RENAUD BOURDET			1000							
4 RUE PIERRE CURIE 95120 ERMONT										
H DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A LA FORTERESSE

du

Adresse 17 RUE HENRI MONNIER 75009 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	BOURDET RENAUD PRESIDENT	11 RUE EMILE ZOLA 95600 EAUBONNE
2	BOURDET HAYAT CHARGE DE DEVELOPPEMENT	11 RUE EMILE ZOLA 95600 EAUBONNE
3	MENACER AISSA SERRURIER VITRIER	29 AVE FERNAND BOMMELLE 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑤)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	13 559			13 559				13 559
2	13 135	440		13 575				13 575
3	5 334			5 334				5 334
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	32 028	440		32 468				32 468

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10	163
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		906
Total		1 069

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	33 537	- de l'exercice . 2016 . . ⑩	6 701
- de l'exercice précédent ⑩	32 440	- de l'exercice précédent ⑩	2 027

Nom et qualité du signataire BOURDET
PRESIDENT

À PARIS, le 02052017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
SASU A LA FORTERESSE 492222591 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	1 185		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			19 750
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES

Réel Simplifié 2033 Millésime 2017

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 A

Libellés et valeurs des zones à compléter

CAPITAUX PROPRES

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants (131)) :

RENOIS

1 - Dont immobilisations financières à moins d'un an (193) :

4 - Dont dettes à plus d'un an (195) :

2 - Dont créances à plus d'un an (197) :

3 - Dont comptes courants d'associés débiteurs (199) :

3 125

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 B

Libellés et valeurs des zones à compléter

CHARGES D'EXPLOITATIONS

Autres charges { - dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger (259) ;
- dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (260) ;

REINTEGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles (316) :

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles (318) :

Impôts et taxes non déductibles (cf page 7 de la notice 2033 not) (324) :

1 005

Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés (247) :

écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (248) :

DEDUCTIONS

Entreprise nouvelles (44. sexies) (986) :

Zone franche urbaine (44. octies et octies A) (987) :

Zones de revitalisation rurales (138) :

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) (981) :

Jeune entreprise innovante (44. sexies A) (989) :

Zones de restructuration de la défense (127) :

Divers, dont : ZFA (345) (44 quaterdecies) :

Investissements outre-mer (344) :

Créance due au report en arrière du déficit (346) :

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) :

Bassins d'emploi à (991) redynamiser (art. 44 duodecies) :

Pôles de compétitivité (990) hors CICE (art 44 undecies) :

DEFICITS

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement) (356) :

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 C

Libellés et valeurs des zones à compléter

Plus-values taxables à 19 % (579) :

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 D

Libellés et valeurs des zones à compléter

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (982)

Déficits de l'exercice (860)

Déficits imputés (983)

Montant des prélèvements personnels de marchandises (399)

Primes et cotisations complémentaires facultatives (381)

Montant de la T.V.A collectée (374) 25 309

Montant de la T.V.A déductible sur biens et services (sauf immobilisations) (378) 22 281

Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice (398)

Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI :

FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES

Impôts sur les sociétés Millésime 2017

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2065

Libellés et valeurs des zones à compléter

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable
au taux de 15 % : 6 701

2 Plus-values

Plus-values à long
terme imposables
au taux de 15 % :

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
(ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du tableau 2033-C)
(sous déduction du montant imposé à 15% du cadre I) :

Plus-values à long
terme imposables au
taux de 19 % :

Autres plus-values
imposables au taux
de 19% :

Plus-values à long
terme imposables
au taux de 0% :

Plus-values exonérées
art. 238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprise ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies :

Jeunes entreprises innovantes :

Zones franches urbaines :

Pôle de compétitivité :

Entreprises nouvelles art. 44 septies :

Zone franches d'activités
art. 44 quaterdecies :

Autres dispositifs :

Zone de restructuration
de la défense art.44 terdecies :

Sociétés d'investissements
immobiliers cotées :

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant
du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art.244 quater X

D - IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% :

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2065 Bis

Libellés et valeurs des zones à compléter

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

- Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés.
- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %

- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
- MVLT réalisée au cours de l'exercice
- MVLT restant à reporter

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2067

Libellés et valeurs des zones à compléter

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 euros par bénéficiaire (toutes taxes comprises) :

163

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement :

906

C - ELEMENT DE REFERENCE

Total des dépenses de l'exercice précédent : 32 440

Bénéfices imposables de l'exercice précédent : 2 027

FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES

Impôts sur les sociétés Millésime 2017

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2065

Libellés et valeurs des zones à compléter

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable
au taux de 15 % : 6 701

2 Plus-values

Plus-values à long
terme imposables
au taux de 15 % :

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
(ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du tableau 2033-C)
(sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) :

Plus-values à long
terme imposables au
taux de 19 % :

Autres plus-values
imposables au taux
de 19 % :

Plus-values à long
terme imposables
au taux de 0 % :

Plus-values exonérées
art. 238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprise ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies :

Jeunes entreprises innovantes :

Zones franches urbaines :

Pôle de compétitivité :

Entreprises nouvelles art. 44 septies :

Zone franches d'activités
art. 44 quaterdecies :

Autres dispositifs :

Zone de restructuration
de la défense art. 44 terdecies :

Sociétés d'investissements
immobiliers cotées :

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant
du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

O - IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% :

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2065 Bis

Libellés et valeurs des zones à compléter

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

- Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés.
- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %

- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
- MVLT réalisée au cours de l'exercice
- MVLT restant à reporter

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2067

Libellés et valeurs des zones à compléter

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 euros par bénéficiaire (toutes taxes comprises) :

163

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement :

906

C - ELEMENT DE REFERENCE

Total des dépenses de l'exercice précédent : 32 440

Bénéfices imposables de l'exercice précédent : 2 027

FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES

Réel Simplifié 2033 Millésime 2017

SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033-E

Valeur ajoutée produite

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (117) : 57 253

Effectif moyen
du personnel (376) : dont apprentis : handicapés

Effectif affecté à l'activité artisanale (861) :